

Déclaration de la FSU au CTSD du vendredi 2 septembre 2016

Le gouvernement a détaillé lors de la conférence de presse du 24 août 2016 les mesures de sécurité qui seront prises pour améliorer la sécurité des établissements scolaires à cette rentrée.

Pour le SNUipp-FSU, il est de la responsabilité de l'État de protéger les élèves et les personnels à la suite des attentats qui ont endeuillé notre pays. Il est légitime qu'il s'efforce de rassurer la communauté éducative dans son ensemble. Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly, agression mortelle d'une enseignante à Albi...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

A cette rentrée, l'école doit fonctionner dans la sérénité. Les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur les apprentissages des élèves, ce qui est leur mission fondamentale. Pour cela, ils sont en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires. Ils sont également convaincus qu'ils ne parviendront à faire partager les valeurs de la République - Liberté, Égalité, Fraternité - que si celles-ci s'incarnent partout dans la société. Pour le SNUipp-FSU, c'est aussi ce combat fondamental qui doit être mené.

Les mesures prises lors des cartes scolaires départementales ont une grande incidence sur les conditions de travail de nos collègues et de nos élèves, que ce soit en négatif ou en positif.

Dans notre déclaration au CDEN du 4 mars 2016, nous vous avons fait part de notre satisfaction quant aux évolutions positives dans notre département. (baisse du seuil indicatif en maternelle, augmentation du nombre de remplaçants, postes PDMQDC)

Toutefois, en nous référant à la circulaire du 21/08/2015, nous vous avons aussi fait part de notre regret que les élèves de ULIS écoles ne soient pas pris en compte dans les effectifs des écoles comme nous vous en avons fait la proposition dès votre arrivée dans notre département.

Les collègues ne comprennent pas que ces élèves désormais inscrits dans les classes ne soient pas comptabilisés dans l'effectif global de l'école. Le SNUipp-FSU de la Marne considère cette absence de prise en compte quantitative comme une véritable injustice et vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de prendre les décisions nécessaires pour que cette situation ne se reproduise pas à la prochaine carte scolaire.

Pour finir, ce CTSD d'ajustement de rentrée nous permettra de vous faire part des demandes d'ouvertures faites par les écoles en espérant qu'elles pourront se concrétiser dès cette rentrée pour le bon fonctionnement de nos écoles et le bien-être de nos élèves et de nos collègues.

